

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 20 - 23 mai 2002

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

Point 8 de l'ordre du
jour

Pour examen



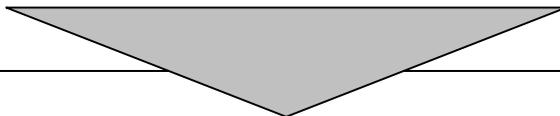
Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2002/8-A*
(en français seulement)
19 avril 2002
ORIGINAL: ANGLAIS

* Réimprimé pour raisons techniques.

RAPPORT SUR LES PERTES APRÈS LIVRAISON POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2001

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le fonctionnaire du PAM mentionné ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Assistant du Sous-Directeur exécutif et M. D. Scalpelli tél.: 066513-2168
Directeur des opérations, Bureau du
Directeur des opérations (ODO):

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



INTRODUCTION

1. Le présent rapport examine les questions de pertes après livraison par produit et par pays et indique les mesures correctives qui ont été prises par le PAM pour tenter de les réduire au minimum. Il est établi sur le modèle des années précédentes, si ce n'est que la période considérée couvre l'année civile allant du 1er janvier au 31 décembre 2001.
2. Aux fins du présent rapport, on entend par "pertes après livraison" les pertes survenant après livraison aux gouvernements bénéficiaires ou au cours du transport intérieur organisé par les bureaux de pays du PAM et réglé avec les fonds affectés au transport terrestre, à l'entreposage et à la manutention (TTEM). Ces pertes ne sont pas couvertes par le fonds d'assurance du PAM et autres assurances connexes, et correspondent en général au transfert de propriété du PAM au bénéficiaire. Par ailleurs, les pertes survenant pendant le transport maritime et terrestre (non couvertes par le présent rapport) sont dénommées "pertes avant livraison".
3. Les trois annexes du présent rapport présentent la ventilation des pertes de l'année par cause, par produit et par pays, respectivement. L'annexe III indique également les pertes égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur coût, assurance, fret (c.a.f.) nette totale des produits fournis au titre de projets individuels dans un pays donné au cours de la période considérée. Les pertes sont classées en fonction de leur montant en dollars des États-Unis. Les pertes principales, en valeur c.a.f. nette absolue et relative, sont spécifiées et détaillées dans le présent rapport. Ainsi, il est possible de prendre en compte de pertes substantielles, même si elles ne représentent qu'une faible proportion des produits fournis dans des pays ayant des programmes de grande ampleur.

MESURES CORRECTIVES PRISES POUR RÉDUIRE AU MINIMUM LES PERTES DE PRODUITS À L'AVENIR

4. En 2001, le Programme a obtenu, pour la troisième année consécutive, une réduction notable des pertes de produits après livraison en valeur absolue par rapport à la période antérieure, tout en ayant eu à gérer un volume beaucoup plus important de produits que les années précédentes. Ces meilleurs résultats peuvent être attribués aux initiatives énoncées ci-après qui ont été prises par le PAM pour traiter le problème des pertes après livraison.

Vigilance particulière à l'égard des pays ayant enregistré des pertes élevées en valeur relative

5. Conformément à la recommandation formulée par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2001, le Directeur exécutif a écrit aux gouvernements des pays ayant enregistré des pertes supérieures ou égales à 20 000 dollars et à 2 pour cent des produits alimentaires fournis au titre de projets individuels au cours de la période allant de 1999 à 2000, en leur demandant de redoubler d'efforts pour minimiser ces incidents et, dans la mesure du possible, de rembourser les pertes.



6. Les pays ayant enregistré des pertes importantes ou répétées au cours des trois dernières années ou depuis plus longtemps continuent de faire l'objet d'une attention spéciale de la part du PAM. L'approbation des activités dans ces pays est soumise à un examen attentif, la preuve que des mesures sont prises pour traiter les causes des pertes devant être apportée. Le seul cas pertinent pour l'année dernière est celui du Nicaragua. Il est toutefois intéressant de constater que les pertes après livraison au Nicaragua ont considérablement diminué en 2001, en valeur relative comme en valeur absolue, grâce aux mesures prises par le gouvernement et les partenaires d'exécution pour remédier à ce problème.
7. Les pays ayant enregistré des pertes après livraison élevées et répétées n'ont pas reçu de fonds en 2001 au titre de la l'Initiative mondiale en faveur de l'alimentation scolaire financée par les États-Unis. Il est encourageant de constater que, depuis la présentation des propositions de projet au donateur à la fin de 2000, les six pays rentrant dans cette catégorie —Bangladesh, Burkina Faso, Érythrée, Guatemala, Lesotho et Yémen— ont pris des mesures correctives afin de pouvoir bénéficier d'une éventuelle future tranche de financement au titre de cette initiative.
8. Le rapport de 1998-1999 faisait état d'une perte importante de 717 tonnes de poisson et de viande en boîte au Burkina Faso entre le 1er janvier 1996 et le 31 mars 1999, représentant une perte de 1,75 million de dollars en valeur c.a.f.. Les autorités ont pris des mesures correctives et ont signalé cette perte au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2000. Le gouvernement s'est engagé fermement à rembourser le montant intégral de cette perte au projet du PAM. En 2001, un accord fixant un plan de remboursement a été signé conjointement par le Cabinet du Premier Ministre, le Ministère de l'agriculture et le bureau de pays du PAM. Aux termes de cet accord, le PAM sera intégralement remboursé sur cinq ans à compter de 2002. Le gouvernement a déjà versé une avance sur sa tranche de 2002 s'élevant à un peu plus de 400 tonnes de sorgho, soit près de 71 000 dollars en valeur c.a.f..

Les mécanismes de contrôle du PAM permettent de déceler et de régler les cas de pertes potentiellement importantes

9. Les mécanismes de contrôle du Programme, notamment le Bureau de l'Inspecteur général, le Bureau de la vérification interne des comptes et les commissaires aux comptes du PAM, jouent un rôle important pour ce qui est de prévenir ou de déceler les cas de pertes potentiellement importantes et de faire rapport sur les cas de fraude ou de mauvaise gestion. Dans de tels cas, le Programme prend des mesures pour traiter les problèmes et éviter de semblables incidents à l'avenir.
10. Le Bureau de la vérification interne des comptes intègre la gestion des produits parmi les principaux domaines examinés pendant les missions d'audit effectuées dans le bureau de pays; cela implique de suivre les mouvements des produits et d'observer comment le bureau de pays surveille et documente les pertes et quelles mesures correctives sont prises. Lorsque les contrôles sont jugés insuffisants ou inexistant, des recommandations sont formulées. Les missions de vérification interne se rendent dans les entrepôts et des inspections sont effectuées —comptabilisation des stocks de produits, examen des registres et de la gestion des entrepôts, et formulation de recommandations. En tant que président du Comité de vérification des comptes du PAM, le Directeur exécutif adjoint distribue chaque année à tous les bureaux de pays un document indiquant les meilleures pratiques recommandées pour chacun des principaux domaines de vérification, y compris la gestion des produits. Ces meilleures pratiques, qui découlent de l'ensemble des résultats de toutes les vérifications internes effectuées pendant l'année précédente, sont diffusées auprès des bureaux de pays de manière à ce qu'ils puissent prendre des mesures correctives. Le PAM



a institué un cycle de vérification, selon lequel les bureaux de pays présentant des risques élevés, déterminés d'après l'évaluation interne des risques, font l'objet d'une vérification interne ou externe, au moins une fois tous les deux ans.

Investissement actuel du PAM en faveur de son système informatisé de suivi des produits, COMPAS

11. Le PAM a accéléré la mise en route du système informatisé de suivi des produits, COMPAS (Système d'analyse, de traitement et de suivi du mouvement des produits) qui aide le Programme et ses homologues à suivre les mouvements des produits de leur arrivée dans le pays jusqu'aux points de distribution finals. Ce système permet d'échanger les informations concernant les mouvements et les stocks de produits alimentaires aux niveaux du bureau auxiliaire, du bureau de pays, du bureau de sous-région, du bureau régional et du siège, de sorte que toutes les parties sont tenues informées de l'évolution de la situation. COMPAS sert de mécanisme d'alerte rapide permettant de minimiser les pertes futures. Il constitue aussi un instrument utilisé pendant les interventions d'urgence afin de suivre les mouvements des produits dès le début. Il est conçu pour fonctionner dans n'importe quel bureau équipé de messagerie électronique.
12. En 2001, le système COMPAS a enregistré plusieurs progrès notables. Il a été installé dans 72 bureaux dans 18 nouveaux pays, ce qui porte à 53 le nombre de pays l'utilisant; il est maintenant installé dans plus de 300 bureaux auxiliaires et bureaux du PAM. Un financement du Partenariat stratégique institutionnel (ISP) du Département du Royaume-Uni pour le développement international (DFID) a permis de poursuivre le développement d'une version de la deuxième génération de COMPAS, qui devrait être prête début 2002. Le PAM a apporté un soutien supplémentaire aux six stations COMPAS gérées par l'État en Éthiopie et a appuyé la création de cinq stations analogues qui seront utilisées par le Gouvernement d'Érythrée. Le développement et la diffusion du module "avant arrivée" de COMPAS —une nouvelle fonction en lecture seule qui possède une interface avec WINGS-SAP— fournit aux utilisateurs les dernières données concernant la planification, l'achat et l'expédition des marchandises qu'ils attendent. En 2001, le nouveau site COMPAS, qui fait partie du site intranet du Programme, WFPgo, a été créé. Ce site est un guichet unique fournissant des informations et des documents concernant le suivi des produits, notamment les guides pour les utilisateurs et des documents explicatifs et de procédure dans les quatre langues du Programme. Il présente un mécanisme spécial d'établissement de rapports qui permet aux utilisateurs de consulter les dernières données de COMPAS concernant n'importe quel pays ou lieu. On a beaucoup parlé de COMPAS lors de la consultation annuelle des ONG de 2001, où il a été convenu de poursuivre les travaux sur l'interface spéciale permettant à COMPAS de communiquer avec les systèmes de suivi des produits des partenaires d'exécution et de suivre les mouvements des produits au-delà des points de livraisons avancés (PLA).

Renforcement des capacités du personnel du PAM et des homologues

13. Le PAM a terminé en 2001 des modules de formation sur la gestion des entrepôts et les a insérés dans le programme de formation du personnel du PAM et de ses partenaires chargé de la logistique. En 2001, 662 personnes ont été formées aux bonnes pratiques d'entreposage: 302 fonctionnaires du PAM, 246 homologues fonctionnaires du pays d'accueil et 114 partenaires d'exécution non gouvernementaux.
14. En 2001, les activités de formation du PAM à la gestion de la logistique ont été destinées en particulier au personnel national chargé de la logistique, 57 agents venant de 49 pays ayant reçu une formation générale en cours d'emploi dans ce domaine auprès de la



Division du transport et de la logistique (OT) au siège. Un aspect important de cette formation concernait la diffusion et la mise en application des connaissances dans les bureaux de pays après le retour des agents formés.

15. La révision de l'opuscule contenant les directives du PAM en matière d'entreposage des produits alimentaires est terminée; il a été distribué à tous les surveillants des entrepôts des projets du PAM dans le monde entier.
16. Dans les bureaux de pays faisant état de pertes après livraison importantes, des réformes ciblées de la gestion de la logistique ont été menées en 2001 moyennant des interventions plus complexes telles que la remise à niveau des capacités du personnel, l'adoption de dispositifs plus appropriés pour la gestion de la logistique en collaboration avec les gouvernements hôtes, et l'amélioration de la sous-traitance du transport commercial.

Groupe de travail sur la gestion des produits récemment créé

17. OT a créé en 2001 un groupe de travail sur la gestion des produits qui a pour principaux objectifs de trouver l'origine des pertes de produits, d'y remédier grâce à des mesures préventives et correctives, et d'élaborer des politiques pertinentes de gestion des produits.

Rationalisation du système de gestion de la filière d'acheminement des produits du PAM

18. On s'est employé sans relâche à améliorer et à rationaliser le système de gestion de la filière d'acheminement des produits du PAM, dans le but d'éviter un approvisionnement insuffisant ou excédentaire, pouvant entraîner une sous-utilisation et une détérioration des vivres en raison du stockage prolongé. Dans le contexte de la décentralisation, le PAM déploie des efforts concertés afin de mettre au point un nouveau système normalisé de gestion de la filière d'acheminement des produits. Chaque bureau de pays s'emploie actuellement à désigner un responsable de la filière des produits, chargé d'établir les calendriers des demandes d'expéditions et de préparer des rapports mensuels sur la filière d'acheminement pour toutes les opérations, en suivant une présentation normalisée. Chaque bureau régional a déjà nommé un responsable régional, chargé de rassembler les rapports des divers pays et de présenter une vue d'ensemble régionale. Ces responsables régionaux assurent la liaison entre les bureaux de pays et les services au siège (Division des ressources, Service de la programmation, Division du transport et de la logistique et Sous-Division des achats et des contrats). Cette coordination permet de livrer en temps voulu des assortiments alimentaires convenablement équilibrés aux bénéficiaires.
19. Grâce à un financement du programme ISP du DFID, le PAM a organisé en 2001 dans chaque bureau régional des séminaires sur la filière d'acheminement des produits. Environ 175 agents ont été formés à la gestion de la filière des produits, une large place étant faite à la minimisation des pertes après livraison. Des procédures et des modèles de rapport communs ont été adoptés dans toutes les régions. Du matériel de formation nouveau et un ensemble de directives et d'autres documents pédagogiques existants sont maintenant à la disposition des bureaux régionaux et des bureaux de pays afin qu'ils puissent continuer de former le personnel.
20. Les travaux futurs dans ce domaine porteront notamment sur l'analyse des délais effectifs d'acheminement des produits du PAM, ce qui permettra d'établir des estimations plus réalistes des délais de livraison, sur la formation de l'ensemble du personnel du siège afin de compléter la formation qui a déjà été fournie au personnel de terrain, sur la mise au point et la compilation sur un CD-ROM de tous les matériels pédagogiques et directives



sur le sujet, et sur la mise en place d'un outil technique tirant pleinement parti de WINGS pour établir les rapports sur la filière d'acheminement.

Initiatives régionales visant à réduire au minimum les pertes après livraison du PAM

21. Chaque bureau régional a préparé pour 2002 un plan de travail annuel axé sur les résultats. Parmi les objectifs fondamentaux communs à toutes les régions figuraient le suivi efficace ainsi que la détection et la résolution des cas de pertes après livraison.
22. Dans le cadre de l'initiative actuelle de décentralisation du PAM, des postes de responsables de la logistique ont été établis dans chaque bureau régional afin d'apporter aux bureaux de pays un appui plus soutenu pour les questions logistiques, parmi lesquelles les pertes après livraison. OT a délégué davantage de responsabilités opérationnelles concernant la chaîne d'approvisionnement vivrier aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays. Il a redéfini son rôle afin de donner la priorité aux mesures de prévention prises au sein du Programme pour réduire les pertes au minimum, notamment en repérant les causes de perte les plus importantes et en y remédiant. Plusieurs solutions ont été apportées: amélioration de la qualité des produits alimentaires, études sur la durée de conservation, examen des méthodes de mesure des rations et de distribution.
23. Chaque bureau régional tient une fois par an une réunion régionale sur la logistique à laquelle OT participe. Les problèmes de gestion des produits sont examinés à chaque réunion, ce qui contribue largement à faire mieux comprendre les mesures de limitation et de prévention des pertes après livraison.

➤ Région Asie

24. Le bureau régional pour l'Asie a engagé plusieurs initiatives visant à réduire les pertes après livraison dans les bureaux de pays de sa région. Une formation à l'échelle régionale en gestion des entrepôts a été dispensée au Cambodge à l'intention du personnel des pays de la région responsable de la filière d'acheminement des produits et de la logistique. Des stratégies concernant la filière d'acheminement des bureaux de pays, y compris des plans de commande de produits, ont été définies. Ces plans permettent aux bureaux de pays de demander des produits en fonction de leur capacité d'absorption et de leurs plans de distribution, ce qui réduit les pertes dues au stockage prolongé et à la capacité limitée de manutention et de stockage. Les bureaux régionaux ont facilité les échanges de produits entre bureaux de pays lorsque des vivres excédentaires sont livrés et entre projets dans un même pays. Un examen du champ couvert par le personnel chargé de la logistique a été effectué pour chaque opération dans un pays. Le principe du partage des coûts a été adopté pour ce personnel afin d'assurer convenablement la supervision et l'exécution des activités logistiques relatives à la gestion des produits alimentaires. Le dialogue avec le siège a été poursuivi au sujet de la résistance opposée aux produits ayant une durée de conservation limitée, ainsi que de la réduction des délais d'expédition des achats internationaux et des dons en nature. La traduction du manuel du PAM sur la gestion des entrepôts dans les langues locales a été entreprise. Il servira d'ouvrage de référence et de formation.

➤ Région Méditerranée, Moyen-Orient et Asie centrale

25. Le bureau régional pour la Méditerranée, le Moyen-Orient et l'Asie centrale a engagé des initiatives visant à remédier aux pertes après livraison dans la région. Les contacts et la collaboration avec les homologues ont été renforcés aux échelons central et provincial, l'accent étant mis à maintes reprises sur la nécessité de maintenir les pertes au niveau le plus bas possible à tout moment. Les inspections conjointes des entrepôts des projets par le



PAM et ses homologues ont été multipliées, avec des vérifications des stocks au moins deux fois par mois. Une formation et des conseils ont été dispensés afin de faire connaître aux homologues les bonnes procédures de gestion des entrepôts et de stockage des produits alimentaires. Les conditions d'entreposage ont été systématiquement améliorées moyennant la réparation des bâtiments, la fourniture de bâches en plastique et de palettes de stockage en nombre suffisant, et l'élimination des sacs vides. La procédure de gestion des produits "Premier entré, premier sorti" (PEPS) a été adoptée dans toute la région afin d'éviter le stockage prolongé et l'infestation des denrées.

✧ *Région Amérique latine et Caraïbes*

26. En 2001, pour la deuxième année consécutive, les pertes après livraison ont diminué dans la région Amérique latine et Caraïbes. Le bureau régional a pris plusieurs mesures, renforçant notamment la présence et les compétences techniques du personnel chargé de la logistique, ce qui a contribué à une importante réduction des pertes. Une formation concernant les pratiques efficaces de stockage des produits alimentaires a été dispensée à 262 fonctionnaires du PAM et homologues dans 11 pays. Le PAM a engagé de nouveaux agents des services logistiques à Cuba, en El Salvador, au Guatemala et au Pérou, réduisant ainsi les délais de stockage au port et les pertes de produits. Dans ces pays, le nombre de missions s'assurant de la justification comptable des stocks a été multiplié. Le personnel du PAM de Bolivie, Cuba, El Salvador, Haïti, Honduras et Pérou a reçu une formation en cours d'emploi dans les bureaux des services logistiques de Rome et au Dépôt des Nations Unies pour les interventions humanitaires à Brindisi. En 2001, s'est tenue une réunion régionale annuelle sur la logistique qui a apporté son appui aux efforts déployés par les logisticiens du PAM pour améliorer les pratiques de gestion des denrées alimentaires et réduire les pertes.

✧ *Région Afrique centrale*

27. Le bureau régional pour l'Afrique centrale a mis en œuvre plusieurs initiatives en vue de réduire les pertes après livraison dans la région. Une formation à la gestion des entrepôts a été assurée à l'ensemble du personnel du PAM et des homologues chargés de la logistique. COMPAS a été mis en service dans toute la région. Les responsables de la filière d'acheminement des produits ont été désignés et formés. Les missions ont été fréquentes, en particulier dans les régions où les denrées alimentaires du PAM sont gérées par les partenaires d'exécution, et des recommandations ont été formulées pour appliquer le cas échéant des mesures améliorées de gestion des denrées.

✧ *Région Afrique de l'Ouest*

28. Dans la région Afrique de l'Ouest, les initiatives visant à réduire les pertes après livraison ont notamment consisté à se préoccuper davantage du bon conditionnement des produits avant de passer les commandes de denrées alimentaires. À titre d'exemple, les sacs de jute sont maintenant plus largement utilisés afin de garantir une meilleure ventilation des vivres et une fumigation plus efficace. Tous les magasiniers et gérants d'entrepôts du PAM et des partenaires d'exécution ont reçu une formation aux techniques améliorées de gestion des denrées alimentaires, parmi lesquelles le stockage par empilement. Des méthodes améliorées de manutention des produits pendant le déchargement des navires ont été appliquées dans divers pays, avec notamment la fourniture de palettes de qualité supérieure dans les ports, l'utilisation accrue de filets de chargement, et le recours à des agences privées de sécurité afin d'améliorer la sécurité de la cale du navire jusqu'à l'entrepôt. Le principe de la récupération du montant des pertes



sur les factures des transporteurs a été systématiquement adopté et appliqué dans toute la région, des clauses appropriées étant incluses dans tous les contrats des prestataires de services de transport. Des installations d'entreposage soumises à une surveillance centralisée ont été mises en place dans certains pays afin d'exercer un contrôle des stocks plus étroit et plus simplifié sur des denrées alimentaires stratégiques telles que les légumineuses, le mélange maïs-soja, le lait en poudre et l'huile végétale. L'élargissement de COMPAS aux nouveaux bureaux auxiliaires et aux PLA renforce automatiquement la capacité de suivi des projets du PAM, ce qui contribue à minimiser les pertes et les détournements de produits alimentaires.

✧ *Région Afrique orientale et australe*

29. Dans la région Afrique orientale et australe, les initiatives engagées les années précédentes pour maintenir les pertes après livraison à un niveau minimal ont été poursuivies. Des efforts concertés ont été déployés pour former les partenaires d'exécution aux procédures d'entreposage, ce qui a fait mieux comprendre combien il est nécessaire d'améliorer la gestion de la filière d'acheminement des produits. L'utilisation plus répandue de COMPAS dans la région a permis de renforcer la capacité de gestion grâce à la mise à disposition en temps utile d'informations sur la situation des produits. Le bureau régional a élaboré un rapport sur l'âge des produits fondé sur COMPAS, signalant les produits stockés proches de leur date de péremption normale, ce qui déclenche une utilisation plus rapide et permet de réduire au minimum les pertes après livraison. Le bureau régional prévoit de multiplier les sites équipés de COMPAS dans la région, en particulier pour les nouvelles opérations. La proximité d'une équipe de gestion de haut niveau à l'échelon régional, responsable des bureaux de pays, a eu un effet bénéfique. Le bureau régional a maintenant une meilleure connaissance et des informations de première main sur la région, ce qui lui permet de donner des conseils plus pertinents dans de meilleurs délais sur la filière d'acheminement des produits et sur les questions logistiques aux bureaux de pays qu'il assiste.

✧ *Région Europe orientale*

30. Le bureau régional pour l'Europe orientale a mis en œuvre plusieurs initiatives visant à réduire les pertes après livraison. La valeur c.a.f. des pertes survenant pendant le transport, principal ou secondaire, est systématiquement déduite des factures des transporteurs, ou bien des remboursements en nature sont réclamés. Des cours régionaux de formation à l'entreposage ont été assurés pour les bureaux des Balkans, à l'intention de l'ensemble du personnel du PAM et des partenaires d'exécution responsable de la logistique. COMPAS a été installé à tous les PLA et dans les ports d'entrée. Le PAM a intensifié le suivi des installations de stockage de ses partenaires, son personnel chargé de la logistique se rendant plus régulièrement dans leurs entrepôts. Le port de Saint-Pétersbourg a été désigné comme nouveau port d'entrée pour la région du Nord Caucase. La marchandise pouvant maintenant être livrée directement du port jusqu'aux PLA de Nazran, sans transbordement à Vladikavkaz, la double manutention de la cargaison est évitée, ce qui permet de réduire les pertes. Tous les entrepôts de la région du Sud Caucase sont reliés par chemin de fer et les cargaisons sont déchargées directement des wagons dans les entrepôts du PAM.



PERTES DE PRODUITS APRES LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BENEFICIAIRES AU COURS DE LA PERIODE CONSIDEREE

Vue d'ensemble

31. Le présent rapport couvre les produits fournis dans le monde entier au titre des projets de développement, des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) et des opérations d'urgence entre le 1er janvier et le 31 décembre 2001. Au cours de cette période, le PAM a fourni 5,067 millions de tonnes de produits représentant une valeur c.a.f. estimative de 0,99 milliard de dollars. La valeur c.a.f. nette estimative des pertes enregistrées pendant la période considérée s'élève à 3,08 millions de dollars, soit 0,31 pour cent de la valeur c.a.f. des produits. En valeur absolue, ceci représente une baisse très importante, de près de la moitié, (2,74 millions de dollars), par rapport à la période précédente, et ce malgré le volume plus important de produits pris en charge par le Programme en 2001 par rapport à 2000. Il s'agit de la troisième période consécutive où les pertes de produits après livraison ont diminué en pourcentage.
32. Le Programme a récupéré un peu plus de 115 000 dollars grâce à la vente de produits devenus impropres à la consommation humaine, ou aux actions en recouvrement engagées contre des entreprises de transport ou d'entrepôt privées. Ces ventes ont lieu seulement lorsque les produits sont certifiés impropres à la consommation ou qu'ils sont impossibles à reconditionner mais peuvent avoir une certaine valeur comme aliments de bétail ou pour les besoins de l'industrie. Les ventes sont soumises à des contrôles rigoureux afin de garantir, dans la mesure du possible, que les produits ne peuvent plus être réintroduits pour la consommation humaine.

Pertes par cause

33. L'annexe I montre que 19 pour cent de l'ensemble des pertes (soit 0,59 million de dollars) sont dues à des problèmes à la source, tandis que 81 pour cent (soit 2,49 millions de dollars) résultent essentiellement de problèmes rencontrés dans les pays bénéficiaires. Près de 75 pour cent des pertes sont imputables aux cinq principales causes de distributions non autorisées: vol, pillage dans les ports ou au cours du transport, détérioration du conditionnement d'origine des produits, mauvaise manutention au cours du transit et durée excessive du stockage.

Pertes par produit

34. Comme le montre l'annexe II, les pertes les plus importantes par produit en valeur c.a.f. nette concernent cette année encore les céréales (principalement blé, farine de maïs et maïs), suivies de l'huile végétale et des légumineuses. Les pertes dans ces trois groupes de produits s'élèvent à 2,15 millions de dollars en valeur c.a.f. nette, soit 70 pour cent de l'ensemble des pertes signalées, ce qui n'est guère surprenant car ces types de produits constituent plus de 60 pour cent de l'assortiment alimentaire global du PAM.

Pertes par catégorie d'activités

35. Les pertes de produits dans les catégories IPSR et opérations d'urgence, représentent près de 70 pour cent de l'ensemble des pertes, soit 2,10 millions de dollars, les 30 pour cent restants, soit 0,98 million de dollars, étant enregistrées dans le cadre des projets de développement. Cela dit, ces chiffres ne sont guère surprenants, étant donné que près de 75 pour cent des produits fournis concernent des opérations d'urgence ou des IPSR.



Pertes par pays bénéficiaire

36. Comme le montre l'annexe III, dix cas de pertes nettes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur totale des produits fournis au titre de projets individuels, et ayant une valeur c.a.f. nette absolue supérieure à 20 000 dollars, ont été enregistrés. Ces pertes se sont produites dans sept pays —Afghanistan, Angola, Indonésie, Ouganda, Sri Lanka, Soudan et Zambie— et représentent près de la moitié des cas et des pays signalés en 2000.
37. Contrairement à 2000, aucun pays pris individuellement n'a enregistré en 2001 des pertes globales après livraison égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur totale des produits fournis dans le pays au titre de l'ensemble des projets, et ayant une valeur c.a.f. nette absolue supérieure à 20 000 dollars.
38. Au total, sept pays (moins de la moitié du nombre de cas recensés en 2000) ont enregistré des pertes après livraison d'une valeur c.a.f. nette supérieure à 100 000 dollars: Afghanistan, Angola, Bangladesh, Éthiopie, Indonésie, Soudan et Tanzanie. Ces cas sont décrits en détail ci-dessous, par ordre décroissant, selon la valeur c.a.f. nette absolue des pertes.

📍 *Afghanistan*

39. Le pays a enregistré des pertes après livraison de 4 196 tonnes, d'une valeur c.a.f. nette estimative de 573 329 dollars, le volume total des produits fournis étant de 402 973 tonnes. Par rapport à la valeur des produits fournis pendant la période considérée (près de 59 millions de dollars), ces pertes (1 pour cent) sont très limitées. Les pertes les plus importantes concernent le blé, et résultent principalement d'un vol très important commis dans les entrepôts du PAM à Kandahar et de l'attaque de deux convois routiers à Ghazni et à Helmand par l'armée des Talibans battant retraite, pendant les sept semaines qui se sont écoulées entre le 8 octobre et le 24 novembre 2001. Il était pratiquement impossible au PAM d'éviter ces pertes, compte tenu de la situation extrêmement tendue sur le plan de la sécurité. Cependant, depuis le retour du personnel international du PAM en Afghanistan, tous les contrôles et mesures nécessaires ont été mis en œuvre, conformément aux prescriptions du PAM, afin d'éviter de nouvelles pertes de produits après livraison. Grâce à l'installation d'équipements de télécommunications dans le pays, tous les bureaux et le bureau de pays sont mieux informés des mouvements des produits. COMPAS est entièrement opérationnel, ce qui permet de rendre compte de manière plus précise des stocks de produits alimentaires en transit, distribués et emmagasinés dans les entrepôts à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

📍 *Angola*

40. Le pays a enregistré des pertes de produits après livraison de 1 130 tonnes, d'une valeur c.a.f. nette estimative de 445 249 dollars, le volume total des produits fournis étant de 154 465 tonnes. En valeur relative, cette perte est toutefois peu importante (1 pour cent) par rapport à la valeur des produits fournis pendant la période considérée (plus de 46 millions de dollars). Les pertes les plus importantes concernent le maïs, l'huile végétale, la farine de maïs et les haricots, et s'expliquent principalement par la détérioration due à la durée excessive du stockage par temps humide, au mauvais état du conditionnement d'origine, aux pertes de mouture et aux accidents survenus pendant le transport maritime. Les pertes de mouture actuelles se situent bien en deçà des limites escomptées, mais le bureau de pays continuera à rester en contact étroit avec les minotiers industriels et à surveiller les pertes afin de s'assurer qu'elles restent dans des limites acceptables. La durée du stockage dans les entrepôts principaux, surtout dans les ports très humides de la côte, sera réduite le plus possible. Dans le cadre de son plan annuel de travail concernant la



logistique, le bureau de pays analysera toutes les causes de pertes de produits et prendra des mesures correctives pour éliminer les plus courantes. Il dispensera par ailleurs une formation en gestion des entrepôts et des produits à l'ensemble du personnel d'entrepôt du pays, à l'aide des modules de formation à la gestion des produits élaborés par le Programme.

📍 **Bangladesh**

41. Le pays a enregistré des pertes après livraison de 2 824 tonnes, d'une valeur c.a.f. nette estimative de 343 388 dollars, soit moins de la moitié de la valeur des pertes de 2000, le volume des produits fournis étant de 323 902 tonnes. Par rapport à la valeur des produits fournis au pays (plus de 47 millions de dollars), ces pertes (0,7 pour cent) restent largement en dessous du plafond de 2 pour cent. Les pertes les plus importantes concernent le blé, et résultent principalement du gaspillage survenu pendant le déchargement sur des allèges de produits en vrac faisant partie de grosses expéditions arrivant pour la plupart au port de Mongla. Afin de remédier à ce problème chronique, le bureau de pays applique depuis le début de 2001 les clauses du Contrat relatif aux opérations du programme de pays pour 2001-2005, qui stipule que pour les expéditions en vrac les quantités débarquées correspondront aux quantités spécifiées sur le connaissement, si cela est confirmé par les contrôles préliminaire et préliminaire à lège. Le bureau de pays a bénéficié temporairement de l'aide d'un capitaine de port qui a conseillé de n'utiliser à l'avenir qu'un port de déchargement, Chittagong, et d'avoir recours à des allèges côtières pour acheminer les marchandises requises jusqu'au port de Mongla. Cette méthode sera appliquée pour les expéditions futures.

📍 **Soudan**

42. Le pays a enregistré des pertes de produits après livraison de 1 041 tonnes, d'une valeur c.a.f. nette estimative de 264 283 dollars, le volume total des produits fournis étant de 198 541 tonnes. Ces pertes représentent 0,8 pour cent de la valeur des produits fournis dans le pays (plus de 34 millions de dollars), ce qui reste en dessous du plafond de 2 pour cent. Les pertes les plus importantes concernent le blé, le maïs et l'huile végétale, et résultent essentiellement de distributions non autorisées et de fuites dues à la fragilité des emballages. Lorsque des irrégularités sont découvertes, le PAM interrompt les distributions de vivres jusqu'à ce que des mesures soient prises par les autorités pour remédier à cette situation. Les incidents graves sont examinés au plus haut niveau politique afin d'assurer des conditions de sécurité et un appui suffisants au PAM. Les mesures correctives prises par le PAM ont consisté notamment à créer et à former des comités de secours locaux pour renforcer la supervision du processus de distribution des produits alimentaires, ce qui aidera à minimiser ces pertes à l'avenir. Des ateliers de planification des distributions de vivres et de suivi ont été organisés avec les autorités locales.

📍 **Tanzanie**

43. Le pays a enregistré des pertes de produits après livraison de 832 tonnes, d'une valeur c.a.f. nette estimative de 182 028 dollars, le volume total de produits fournis au titre de son programme de pays et de l'opération régionale des Grands lacs étant de 184 480 tonnes. Ces pertes représentent 0,5 pour cent de la valeur des produits fournis dans le pays (près de 40 millions de dollars), et se situent bien en deçà du plafond de 2 pour cent. Les pertes les plus importantes concernent la farine de maïs et les légumineuses et résultent essentiellement du reconditionnement et d'une mauvaise manutention. La plupart des pertes continuant de se produire dans le port de Dar es Salaam, le PAM a repris aux



autorités portuaires la direction des opérations de reconditionnement afin d'accélérer la remise en sac des produits. Le Programme négocie actuellement avec une société d'ensachage un accord permanent de reconditionnement pour les opérations portuaires. Le PAM continue de former son personnel d'entrepôt aux techniques de stockage et de gestion des produits.

📍 Indonésie

44. Le pays a enregistré des pertes de produits après livraison de 760 tonnes, d'une valeur c.a.f. nette estimative de 171 194 dollars, soit moins de la moitié de la valeur des pertes enregistrées en 1999-2000, la quantité totale de produits fournis étant de 138 767 tonnes. Les pertes ne représentent que 0,7 pour cent de la valeur c.a.f. nette des produits fournis dans le pays (plus de 23 millions de dollars), et se situent donc bien en deçà du plafond de 2 pour cent. Elles concernent pour la plupart le riz, et sont imputables essentiellement à une réduction du poids net due au stockage prolongé, aux variations du degré d'humidité, à l'infestation et aux risques d'inondation et de pillage pendant le transport. Le bureau de pays a enregistré une perte relativement élevée de 62 tonnes de biscuits énergétiques (d'une valeur c.a.f. nette de 53 000 dollars) due principalement à l'infestation par des insectes pendant un stockage prolongé. Malgré tous les efforts déployés, il n'a pas été possible de récupérer le produit infesté. Les pratiques améliorées de gestion-programme du bureau de pays, associées à la formation des partenaires d'exécution, au suivi intensif, à l'établissement de rapports périodiques et à l'étroite supervision de la livraison et de la distribution des produits du PAM, ont contribué à la réduction des pertes.

📍 Éthiopie

45. Le pays a enregistré des pertes après livraison de 785 tonnes, d'une valeur c.a.f. nette de 113 834 dollars, sur une quantité totale de produits de 440 824 tonnes. Les pertes ne représentent que 0,2 pour cent de la valeur des produits fournis dans le pays (plus de 68 millions de dollars), et se situent donc bien en deçà du plafond de 2 pour cent. Les pertes les plus importantes, décelées par les contrôleurs de l'aide alimentaire du PAM des bureaux auxiliaires, résultent de la distribution non autorisée de blé, qui a été utilisé pour payer aux bénéficiaires les frais de portage. Le bureau de pays reste en contact avec l'autorité chargée de l'exécution du projet, la Commission de prévention des catastrophes et de planification préalable, afin que ce procédé ne soit plus appliqué à l'avenir et que des dispositions soient prises pour prendre en charge les denrées sur le terrain sans avoir recours aux vivres du PAM pour les paiements.

PERTES SURVENUES PENDANT LES PERIODES COUVERTES PAR LES RAPPORTS PRECEDENTS MAIS SIGNALEES POUR LA PREMIERE FOIS PENDANT LA PERIODE CONSIDEREE

46. Cinquante-six pertes de produits survenues dans 13 pays pendant les périodes couvertes par les rapports précédents, ont été signalées pour la première fois cette année. Ces pertes s'élèvent à 1 046 tonnes, soit 0,5 pour cent des quantités fournies, et la plupart des pertes par pays sont faibles. Les pays concernés sont les suivants: Burundi, Guatemala, Inde, Laos, Mauritanie, Maroc, Niger, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Soudan, Tadjikistan et Timor oriental. Les pertes concernent surtout les céréales, les légumineuses et le mélange maïs-soja et résultent en général du mauvais état ou de l'infestation des produits à la source, d'une remise en sac défectueuse ou de dommages provoqués par la pluie en raison des mauvaises conditions de stockage.



SUIVI DES PERTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUETE PENDANT LA PERIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT PRECEDENT

47. Comme mentionné dans le rapport de 1999-2000, des pertes qui étaient connues du Programme mais faisaient encore l'objet d'enquêtes ont été signalées pour huit opérations menées dans les pays suivants: Bangladesh, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Honduras, Indonésie, Ouganda et République démocratique du Congo.

Bangladesh

48. À sa session annuelle de 2001, le Conseil d'administration a longuement débattu du problème des pertes après livraison au Bangladesh et a demandé au Secrétariat de le tenir informé de la situation. Un groupe d'étude comprenant des représentants du Gouvernement du Bangladesh, du PAM et des donateurs —Australie, Canada, Communauté européenne et États-Unis— est convenu de procéder à une analyse approfondie du problème des fuites de produits sur quatre mois, en vue de formuler des recommandations visant à réduire ces fuites. Le rapport final est attendu pour le début de 2003. En 2001, avec l'aide de l'Office allemand de la coopération technique (GTZ), le bureau de pays a conçu un système global de suivi et évaluation et a commencé à appliquer systématiquement cette nouvelle méthode à toutes ses activités. Six bureaux auxiliaires ont été ouverts et dotés de 31 contrôleurs de terrain, ce qui recentre le suivi des projets de la capitale vers les zones où les activités sont réellement exécutées. Dans l'opération d'urgence et l'IPSR, des améliorations remarquables ont déjà été apportées grâce à cette nouvelle méthode de suivi et d'évaluation. Dans l'activité de développement en faveur des groupes vulnérables, les trois premières installations de mouture et d'enrichissement de la farine de blé, sur les 40 prévues, sont entrées en activité en mars 2002, fournissant aux bénéficiaires de la farine de blé enrichie dans des sacs scellés, ce qui réduit le risque de fuite.

Cameroun

49. Une perte de 70 tonnes de farine de maïs (valeur c.a.f. estimative 18 000 dollars) faisait l'objet d'une enquête en 1999/2000. Le bureau de pays a découvert que ces pertes étaient dues au manque de rigueur des pratiques de gestion du transport des produits alimentaires et des entrepôts appliquées par l'homologue du projet, et il a rétabli depuis une plus grande discipline, avec notamment des inventaires périodiques des stocks et une sélection plus rigoureuse des transporteurs.

République démocratique du Congo

50. Une perte de 643 tonnes de maïs, d'une valeur c.a.f. estimative de 109 000 dollars, faisait l'objet d'une enquête en 1999-2000. Le bureau de pays a confié cette affaire à un avocat de Lubumbashi. Elle devrait être résolue sous peu.

Égypte

51. Le bureau du PAM en Égypte a confirmé que plusieurs pertes peu importantes qui faisaient l'objet d'une enquête en 1999-2000 se sont avérées négligeables —moins d'une tonne— et dues essentiellement à une mauvaise manutention. Les prestataires des services logistiques ont été néanmoins invités à faire davantage attention en appliquant des techniques améliorées de manutention des sacs.



Éthiopie

52. Une perte de 394 tonnes de maïs, d'une valeur c.a.f. estimative de 375 000 dollars, soit moins de 0,4 pour cent des quantités fournies, faisait l'objet d'une enquête en 1999-2000. On a découvert que la majeure partie des pertes résultaient de l'infestation du blé par des insectes, conjuguée à une détérioration due au degré élevé d'humidité. Comme indiqué dans le rapport de l'année dernière, pour remédier à ces problèmes de pertes, le bureau de pays a engagé en 2000 un agent à plein temps, responsable de la fumigation et du reconditionnement des produits, et a tenu plusieurs ateliers de gestion des produits destinés au personnel de contrepartie. Jusqu'ici, plus de 200 agents ont été formés.

Honduras

53. En 1999-2000, le bureau de pays du Honduras a signalé qu'une perte de près de 70 tonnes de riz, d'une valeur c.a.f. nette estimative de près de 20 000 dollars, faisait l'objet d'une enquête. Celle-ci a conclu que le produit avait été volé dans les entrepôts du port. Les autorités portuaires et le bureau de pays débattent actuellement de cette question.

Indonésie

54. Une perte peu importante d'un peu plus de 6 tonnes de produits divers, d'une valeur c.a.f. estimative inférieure à 5 000 dollars, faisait l'objet d'une enquête en 1999-2000. Elle était principalement due à un écoulement de légumineuses hors des sacs pendant le transit et la distribution.

Ouganda

55. Le bureau de pays de l'Ouganda a confirmé que la perte de 221 tonnes de maïs faisant l'objet d'une enquête en 1999-2000 était principalement imputable au reconditionnement des sacs, qui contenaient des brisures de céréales provenant du lieu d'origine. La valeur c.a.f. estimative de cette perte était de 37 000 dollars, soit un pour cent de la quantité de produits fournis à l'époque.

PERTES FAISANT L'OBJET D'UNE ENQUETE ET AUXQUELLES IL SERA DONNE SUITE DANS LES PROCHAINS RAPPORTS

56. Des pertes de produits, qui sont généralement connues du Programme mais font l'objet d'enquêtes, ont été signalées pour cinq opérations menées dans les pays suivants: Mozambique, Ouganda, République démocratique du Congo, Territoire palestinien et Yougoslavie. Un compte rendu actualisé de ces pertes sera inclus dans les prochains rapports.



ANNEXE I

| |
|---|
| PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON PAR PRINCIPALES CAUSES DE PERTES (DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2001) |
|---|

| | Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (dollars) | Part des pertes totales (%) |
|--|--|-----------------------------------|
| Pertes essentiellement attribuables à des problèmes à la source | | |
| Détérioration des matériaux d'emballage | 341 936 | 11,1 |
| Détérioration des produits alimentaires | 210 272 | 6,8 |
| Autres | 37 983 | 1,2 |
| Total partiel | 590 191 | 19,1 |
| Pertes essentiellement attribuables à des problèmes dans le pays bénéficiaire | | |
| Distribution non autorisée | 672 699 | 21,8 |
| Vol/pillage | 547 471 | 17,8 |
| Mauvaise manutention | 337 512 | 11,0 |
| Stockage dans de mauvaises conditions ou de durée excessive | 327 429 | 10,6 |
| Reconditionnement/remise en sac | 187 553 | 6,1 |
| Autres | 185 677 | 6,1 |
| Transformation des produits | 123 533 | 4,0 |
| Infestation | 98 877 | 3,2 |
| Catastrophes naturelles | 5 068 | 0,2 |
| Incendie | 1 946 | 0,1 |
| Troubles civils | 885 | 0,0 |
| Total partiel | 2 488 650 | 80,9 |
| Total, toutes causes confondues | 3 078 841 | 100,0 |



ANNEXE II

**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR PRODUIT
(DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2001)**

| Produit | Quantité fournie (tonnes) | Quantité perdue (tonnes) | Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (dollars) | Perte en pourcentage de valeur nette c.a.f. des quantités fournies |
|-----------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|---|---|
| Céréales | | | | |
| Blé | 1 948 912 | 8 431 | 993 733 | 32,3 |
| Farine de maïs | 224 661 | 1 400 | 299 958 | 9,7 |
| Maïs | 763 978 | 1 641 | 243 857 | 7,9 |
| Riz | 771 977 | 680 | 135 060 | 4,4 |
| Farine de blé | 382 867 | 434 | 86 238 | 2,8 |
| Sorgho | 90 550 | 143 | 31 760 | 1,0 |
| Blé bulgur | 44 856 | 111 | 20 815 | 0,7 |
| Millet | 1 241 | 1 | 192 | 0,0 |
| Autres céréales | 15 609 | 9 | 2 282 | 0,1 |
| Huiles et matières grasses | | | | |
| Huile végétales | 270 897 | 1 413 | 610 097 | 19,8 |
| Graisse alimentaires | 2 077 | 0 | 0 | 0,0 |
| Produits laitiers | | | | |
| Lait écrémé en poudre enrichi | 1 120 | 5 | 16 798 | 0,5 |
| Lait écrémé en poudre non enrichi | 1 030 | 0 | 0 | 0,0 |
| Autres produits laitiers | 105 | 0 | 0 | 0,0 |
| Poisson | | | | |
| Poisson en boîte | 10 260 | 22 | 43 161 | 1,4 |
| Viande | | | | |
| Viande en boîte | 1 567 | 1 | 1 227 | 0,0 |
| Légumineuses | | | | |
| Haricots | 86 252 | 361 | 169 952 | 5,5 |
| Pois | 125 076 | 392 | 98 871 | 3,3 |
| lentilles | 29 296 | 54 | 17 600 | 0,6 |
| Autres | | | | |
| Mélange maïs-soja | 126 651 | 569 | 132 018 | 4,3 |
| Biscuits | 6 698 | 120 | 99 828 | 1,8 |
| Sucre | 33 833 | 107 | 27 764 | 0,9 |
| Mélange blé-soja | 10 202 | 32 | 12 777 | 0,4 |
| Faffa | 17 745 | 12 | 4 699 | 0,2 |
| Sel | 13 284 | 20 | 1 624 | 0,1 |
| Dattes | 6 136 | 5 | 555 | 0,1 |
| Lait maïs-soja | 36 037 | 0 | 0 | 0,0 |
| Divers | 55 935 | 54 | 25 605 | 2,3 |
| Tous produits | 5 066 636 | 16 019 | 3 078 841 | 100,0 |



**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE
(DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2001)**

| Pays bénéficiaire | Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (dollars) | Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (dollars) | Perte en pourcentage de la valeur totale des quantités fournies | Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent des quantités fournies au titre de projets individuels (uniquement pertes dépassant 20 000 dollars) | | |
|---------------------------------------|---|---|---|---|-----|------------------|
| | | | | Produits | % | Valeur (dollars) |
| Région Afrique centrale | | | | | | |
| Angola | 46 413 957 | 445 249 | 1,0 | Huile végétale | 3,8 | 144 111 |
| | | | | Haricots | 3,1 | 114 235 |
| | | | | Farine de maïs | 3,2 | 81 250 |
| Bénin | 1 985 669 | 8 569 | 0,4 | | | |
| Cameroun | 1 911 966 | 30 357 | 1,6 | | | |
| République centrafricaine | 4 707 942 | 11 525 | 0,2 | | | |
| Tchad | 3 573 249 | 10 437 | 0,3 | | | |
| Congo (Rép. dém. du) | 15 241 563 | 61 617 | 0,4 | | | |
| Congo (Rép. du) | 545 675 | 3 355 | 0,6 | | | |
| Gabon | 265 749 | 2 217 | 0,8 | | | |
| Ghana | 2 362 999 | 10 212 | 0,4 | | | |
| Namibie | 705 169 | 2 142 | 0,3 | | | |
| Sao Tomé-et-Principe | 834 234 | 8 401 | 1,0 | | | |
| Total, région Afrique centrale | 78 548 173 | 594 079 | 0,8 | | | |



**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE
(DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2001)**

| Pays bénéficiaire | Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (dollars) | Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (dollars) | Perte en pourcentage de la valeur totale des quantités fournies | Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent des quantités fournies au titre de projets individuels (uniquement pertes dépassant 20 000 dollars) | | |
|--|---|---|---|---|------|------------------|
| | | | | Produits | % | Valeur (dollars) |
| Région Afrique orientale et australe | | | | | | |
| Burundi | 2 536 097 | 2 979 | 0,1 | | | |
| Djibouti | 2 630 102 | <1 000 | 0,0 | | | |
| Érythrée | 36 594 981 | 14 048 | 0,0 | | | |
| Éthiopie | 68 237 472 | 113 834 | 0,2 | | | |
| Kenya | 35 938 770 | 50 037 | 0,1 | | | |
| Lesotho | 1 043 489 | 4 417 | 0,4 | | | |
| Madagascar | 3 469 825 | 4 300 | 0,1 | | | |
| Malawi | 3 276 191 | 5 573 | 0,2 | | | |
| Mozambique | 9 376 748 | 12 168 | 0,1 | | | |
| Rwanda | 5 367 734 | <1 000 | 0,0 | | | |
| Somalie | 2 234 158 | 1 315 | 0,1 | | | |
| Soudan | 34 308 089 | 182 028 | 0,8 | Biscuits | 27,8 | 23 783 |
| | | | | Huile végétale | 80,8 | 100 520 |
| Tanzanie | 39 697 530 | 182 028 | 0,5 | | | |
| Ouganda | 18 758 128 | 87 391 | 0,5 | Farine de maïs | 3,3 | 54 313 |
| Zambie | 9 230 634 | 56 823 | 0,6 | Farine de maïs | 4,2 | 22 070 |
| Total, région Afrique orientale et australe | 272 699 947 | 800 875 | 0,3 | | | |



**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE
(DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2001)**

| Pays bénéficiaire | Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (dollars) | Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (dollars) | Perte en pourcentage de la valeur totale des quantités fournies | Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent des quantités fournies au titre de projets individuels (uniquement pertes dépassant 20 000 dollars) | | |
|---|---|---|---|---|---|------------------|
| | | | | Produits | % | Valeur (dollars) |
| Région Afrique de l'Ouest | | | | | | |
| Burkina Faso | 4 261 763 | 5 828 | 0,1 | | | |
| Cap-Vert | 1 081 707 | 5 278 | 0,5 | | | |
| Côte d'Ivoire | 955 682 | 2 268 | 0,2 | | | |
| Gambie | 2 513 009 | 1 427 | 0,1 | | | |
| Guinée | 6 121 674 | 42 521 | 0,7 | | | |
| Guinée-Bissau | 1 196 763 | <1 000 | 0,0 | | | |
| Liberia | 4 790 301 | 8 960 | 0,2 | | | |
| Mali | 3 527 679 | 3 321 | 0,1 | | | |
| Mauritanie | 555 467 | 1 483 | 0,3 | | | |
| Niger | 7 507 250 | 36 291 | 0,5 | | | |
| Sénégal | 1 435 922 | 10 323 | 0,7 | | | |
| Sierra Leone | 10 090 821 | 42 434 | 0,4 | | | |
| Total, région Afrique de l'Ouest | 44 039 037 | 160 439 | 0,4 | | | |



**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE
(DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2001)**

| Pays bénéficiaire | Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (dollars) | Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (dollars) | Perte en pourcentage de la valeur totale des quantités fournies | Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent des quantités fournies au titre de projets individuels (uniquement pertes dépassant 20 000 dollars) | | |
|--|---|---|---|---|------|------------------|
| | | | | Produits | % | Valeur (dollars) |
| Région Asie | | | | | | |
| Bangladesh | 47 085 684 | 343 388 | 0,7 | | | |
| Bhoutan | 995 229 | <1 000 | 0,1 | | | |
| Cambodge | 15 345 721 | 10 763 | 0,1 | | | |
| Chine | 14 064 631 | 59 920 | 0,4 | | | |
| Timor oriental | 2 238 251 | 36 450 | 1,6 | | | |
| Inde | 21 373 715 | 27 335 | 0,1 | | | |
| Indonésie | 23 415 534 | 171 194 | 0,7 | Biscuits énergétiques | 42,4 | 53 096 |
| Corée, Rép. pop. Dém. de | 174 553 431 | <1 000 | 0,0 | | | |
| République démocratique populaire Lao | 1 873 710 | 1 535 | 0,1 | | | |
| Myanmar | 891 698 | <1 000 | 0,0 | | | |
| Népal | 14 198 024 | 21 639 | 0,2 | | | |
| Sri Lanka | 6 869 000 | 78 367 | 1,1 | Mélange maïs-soja | 30,4 | 44 507 |
| Viet Nam | 1 949 170 | <1 000 | 0,0 | | | |
| Total, Région Asie | 324 853 798 | 751 806 | 0,2 | | | |



**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE
(DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2001)**

| Pays bénéficiaire | Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (dollars) | Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (dollars) | Perte en pourcentage de la valeur totale des quantités fournies | Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent des quantités fournies au titre de projets individuels (uniquement pertes dépassant 20 000 dollars) | | |
|--|---|---|---|---|-----|------------------|
| | | | | Produits | % | Valeur (dollars) |
| Région Méditerranée, Moyen-Orient et Asie centrale | | | | | | |
| Afghanistan | 58 645 245 | 573 329 | 1,0 | Huile végétale | 2,2 | 98 236 |
| Algérie | 4 371 193 | 7 442 | 0,2 | | | |
| Égypte | 3 207 849 | <1 000 | 0,0 | | | |
| Iran | 2 615 670 | 1 918 | 0,1 | | | |
| Iraq | 2 857 113 | <1 000 | 0,0 | | | |
| Jordanie | 4 694 522 | <1 000 | 0,0 | | | |
| Maroc | 1 909 609 | <1 000 | 0,0 | | | |
| Pakistan | 29 255 175 | 23 228 | 0,1 | | | |
| Territoire palestinien | 3 421 242 | 5 408 | 0,2 | | | |
| Syrie | 4 568 670 | 2 940 | 0,1 | | | |
| Tadjikistan | 21 350 363 | 4 813 | 0,0 | | | |
| Yémen | 3 488 245 | 5 271 | 0,2 | | | |
| Total, région Méditerranée, Moyen-Orient et Asie centrale | 140 384 893 | 625 021 | 0,4 | | | |



**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE
(DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2001)**

| Pays bénéficiaire | Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (dollars) | Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (dollars) | Perte en pourcentage de la valeur totale des quantités fournies | Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent des quantités fournies au titre de projets individuels (uniquement pertes dépassant 20 000 dollars) | | |
|--|---|---|---|---|---|------------------|
| | | | | Produits | % | Valeur (dollars) |
| Région Amérique latine et Caraïbes | | | | | | |
| Belize | 65 021 | <1 000 | 0,0 | | | |
| Bolivie | 6 912 831 | <1 000 | 0,0 | | | |
| Colombie | 2 267 360 | <1 000 | 0,0 | | | |
| Cuba | 1 614 459 | <1 000 | 0,0 | | | |
| République dominicaine | 1 756 432 | <1 000 | 0,0 | | | |
| Équateur | 1 670 026 | 5 271 | 0,3 | | | |
| El Salvador | 8 065 036 | 9 599 | 0,1 | | | |
| Guatemala | 4 908 650 | 1 000 | 0,0 | | | |
| Haïti | 7 336 249 | 5 956 | 0,1 | | | |
| Honduras | 9 276 910 | 3 684 | 0,0 | | | |
| Nicaragua | 8 385 774 | <1 000 | 0,0 | | | |
| Pérou | 2 057 074 | <1 000 | 0,0 | | | |
| Total, région Amérique latine et Caraïbes | 54 415 822 | 25 723 | 0,0 | | | |





**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE
(DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2001)**

| Pays bénéficiaire | Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (dollars) | Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (dollars) | Perte en pourcentage de la valeur totale des quantités fournies | Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent des quantités fournies au titre de projets individuels (uniquement pertes dépassant 20 000 dollars) | | |
|---|---|---|---|---|---|------------------|
| | | | | Produits | % | Valeur (dollars) |
| Région Europe orientale | | | | | | |
| Albanie | 2 897 731 | 20 162 | 0,7 | | | |
| Arménie | 6 084 393 | 1 708 | 0,0 | | | |
| Azerbaïdjan | 4 611 914 | <1 000 | 0,0 | | | |
| Géorgie | 12 792 090 | 27 106 | 0,2 | | | |
| Macédoine | 994 241 | 1 347 | 0,1 | | | |
| Fédération de Russie | 7 107 477 | 12 143 | 0,2 | | | |
| Rép. féd. de Yougoslavie | 41 084 702 | 58 339 | 0,1 | | | |
| Total, région Europe orientale | 75 572 549 | 120 897 | 0,2 | | | |
| TOTAL, TOUTES RÉGIONS CONFONDUES | 990 514 219 | 3 078 841 | 0,31 | | | |